

Millas : un mois après le drame, où en est l'enquête ?

samedi 13 janvier 2018, par [Thémis](#)

Un mois après la collision entre un car scolaire et un train, des questions persistent. Les barrières étaient-elles ouvertes ou fermées ? Le signal lumineux était-il défectueux ? La conductrice a-t-elle forcé les barrières ?

Il y a un mois, en rentrant du collège, Allan, Diogo, Loïc, Ophélia, Teddy et Younès ont été fauchés, dans la fleur de l'âge, lors de la collision entre leur bus scolaire et un train régional sur un passage à niveau à Millas (Pyrénées-Orientales). Six de leurs camarades ont, eux, été grièvement blessés dans l'accident. Le point sur l'enquête, un mois après les faits.

La conductrice hospitalisée et mise en examen

La conductrice de l'autocar, âgée de 47 ans a été mise en examen le 20 décembre pour "homicides et blessures involontaires". Blessée au sternum lors de l'accident, elle est aujourd'hui hospitalisée dans une unité psychiatrique.

Depuis l'accident, elle a toujours suivi la même version des faits et expliqué aux enquêteurs avoir fait le nécessaire au moment de franchir le passage à niveau. "Je vérifie qu'il n'y a pas de feu clignotant. Les barrières sont normalement levées et il n'y a pas de voiture", dit-elle lors de sa première audition, dont Le Parisien a consulté le procès-verbal.

Mais cinq jours plus tard, les premiers éléments de l'enquête semblent contredire sa version et la conductrice réplique :

"Vous êtes en train de me dire que tout a marché et que c'est de ma faute ?" "Ce jour-là, il n'y avait rien, ni voyant ni barrière."

Les témoignages contradictoires des automobilistes et passagers du car, ainsi que la mise en examen de la conductrice émeuvent les internautes qui prennent fait et cause pour elle. Une semaine après le drame, une pétition est lancée en soutien à la conductrice. Adressée à "la justice française", elle comptabilise aujourd'hui près de 61 000 signatures.

Plusieurs enquêtes menées en parallèle

L'une, dirigée par le pôle spécialisé dans les accidents collectifs au sein de la juridiction interrégionale spécialisée du parquet de Marseille se concentre sur le passage à niveau, son fonctionnement et ses éventuelles défaillances.

Pour le moment, c'est le scénario d'une barrière fermée au moment du drame qui est privilégié et qui justifie la mise en examen de la conductrice du car.

Une autre enquête, interne cette fois, est commanditée par la SNCF. Selon un premier rapport dont la teneur a été révélée fin décembre par Me Jehanne Collard, l'avocate de certaines familles de victimes, "tout fonctionnait parfaitement" au passage à niveau de Millas. Ce qui accrédite la thèse d'une erreur humaine.

Des analyses en cours sur les barrières...

Les barrières du passage à niveau étaient-elles ouvertes ou bien fermées ? C'est LE point-clé que doit éclaircir l'enquête.

Pour ce faire, des analyses sont en cours. Samedi 17 décembre, cinq jours seulement après le drame, le procureur révélait que l'analyse du "bloc d'articulation de la barrière" avait montré que cette dernière se trouvait "en position fermée".

Des affirmations que conteste l'avocat de la conductrice, qui critique le premier rapport rédigé par les gendarmes.

Selon les gendarmes, la barrière a été emboutie par le car, ce que confirment plusieurs témoins, notamment un automobiliste qui se trouvait de l'autre côté de la voie.

Selon les gendarmes, la barrière a été emboutie par le car, ce que confirment plusieurs témoins, notamment un automobiliste qui se trouvait de l'autre côté de la voie.

... Et des témoignages qui continuent de se contredire

Automobilistes, passagers du car scolaire... Les témoignages se contredisent depuis le début de l'enquête et empêchent de faire la lumière sur les causes de ce terrible accident.

Dans l'autocar, des enfants ont vu la barrière fermée, d'autres assurent, comme la conductrice, qu'elle était levée. Selon Le Parisien, qui a consulté des procès-verbaux d'audition, "deux ont vu la barrière se baisser et le car la casser". Un autre raconte qu'elle "s'est baissée sur le véhicule avant de se relever".

"Les témoignages ne seront pas déterminants. Ce sont les expertises techniques qui fourniront la clé de l'énigme", estime de son côté Jean Codognès, l'avocat de la conductrice de l'autocar.

Date : 13/01/18

Source : Sud Ouest